

Formulaire d'Adhésion
 Association d'astronomie « Le Club d'Astronomie de Mars »
 Année 2014 - 2015

Formulaire d'adhésion au Club d'Astronomie de Mars (Le CAM)

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :

Adulte (membre actif) : 55 €
 Adulte (membre soutien) : 30 €
 Famille (parents et enfants) : 110 €
 Etudiant : 25 €
 Chômeur : 25 €

Adresse postale :
 Code postal :
 Ville:.....

Adresse électronique :
 Téléphone fixe : Téléphone mobile :
 Paiement par :
 Chèque : N° Banque :
 Espèces :

Si adhésion "famille" : autres membres

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :

Enfant (s) :
 Prénom : Date de naissance : _/ _/ _
 Prénom : Date de naissance : _/ _/ _
 Prénom : Date de naissance : _/ _/ _

Matériel(s) personnel(s) d'astronomie :
 Personne à prévenir en cas d'urgence : N° de tél :

Je déclare avoir lu le livret d'accueil et souhaite adhérer au CAM. Je m'engage dans la mesure des mes moyens à contribuer aux missions du Club.

Date et Signature :



Bienvenue au CAM

Si vous lisez ce livret, c'est que vous avez l'intention d'y adhérer et de rejoindre la petite équipe d'astronomes amateurs réunis dans une association Loi 1901 dénommée "Club d'Astronomie de Mars" ou encore Le CAM.

Le bureau du CAM a réalisé ce livret à votre intention, pour faciliter votre prise de connaissance et faciliter votre intégration.

Nous espérons que cette lecture vous confortera dans votre choix de nous rejoindre et nous serons alors heureux de vous accueillir.

Je vous souhaite une bonne lecture et à très bientôt.

Jean-Hugues CARREL-BILLARD

Président Fondateur



**COORDONNEES
DU
CLUB**

Mail :
clubastromars@yahoo.fr

Téléphone : 04 75 30
00 78



SE RENDRE A SAINT ROMAIN LE DESERT :



1 Qui sommes-nous ?

L'association a été créée le 10 octobre 2009 et les statuts ont été déposés conformément à la Loi près de la sous-préfecture de TOURNON. Elle a été enregistrée sous le n° 073001206.

Le siège de l'association est situé dans les locaux du club, à côté de l'Observatoire public Planète Mars, à Saint-Romain le Désert sur la commune de Mars (07320).

Cette association a été créée initialement pour asseoir le projet de construction d'un observatoire public permanent sur le plan des ressources humaines et des compétences

2 Quel est le but de l'association ?

Conformément aux statuts, les objectifs de l'association sont :

Etudier le ciel et les choses de l'espace, d'observer,

Mettre en commun les connaissances et compétences de chacun,

Développer des connaissances dans l'astronomie, l'astrophotographie et les faire connaître à un large public. Pour ce faire elle s'inscrit dans des réseaux scientifiques, de recherche et de vulgarisation,

Offrir un support structuré aux astronomes amateurs,

Développer et participer à la création d'un flux touristique scientifique en créant des événements (Festival des étoiles, etc.) et ainsi contribuer directement ou indirectement à l'activité économique locale qui en résulte.

Faire connaître la région comme pôle attractif pour l'astronomie.

L'association est dotée de statuts et d'un règlement intérieur. Ces documents sont également disponibles sur demande. Ils ne sont pas joints à ce livret pour ne pas l'alourdir inutilement.

3 Quels sont les moyens matériels de l'association

L'association dispose de matériels importants mis gratuitement à sa disposition par le territoire (Communauté de Communes et Mairie de Mars) qu'il s'agisse des locaux (salle de réunion, salle de dépôt des télescopes, etc.) et de la structure Planète Mars (bâtiment, télescopes et ses accessoires, ordinateurs, station Météo, etc.).

Chaque membre qui dispose d'un matériel d'observation est libre de l'apporter ou non et de l'utiliser lors de nos soirées d'observation privées ou publiques. Les observations privées sont effectuées au sein du Club, les observations publiques sont celles où le grand public est invité.

Comme par exemple les nuits d'éclipse, les nuits des étoiles filantes, les événements comme le Festival des Etoiles du Haut-Vivaraïs.

Il peut également apporter son matériel pour apprendre à l'utiliser avec l'aide d'autres membres.

Lorsque les finances de l'association seront suffisantes, celle-ci pourra acquérir du matériel en propre en fonction des priorités.

4 Quand les membres se réunissent-ils ?

Un calendrier fixe a été déterminé pour avoir des repères. Nous nous réunissons tous les premiers et 3 ièmes vendredis de chaque mois à partir de 18h l'hiver (octobre - mars) et de 20h30 l'été (avril - septembre).

Pendant les mois de juin, juillet et août, nous organisons une soirée d'observation tous les vendredis soir.

Si pour des raisons météo, des soirées d'observations complémentaires peuvent être effectuées en semaine, celles-ci sont décidées en relation avec les autres membres et en fonction des disponibilités respectives.

Chaque année une Assemblée Générale est organisée pour dresser le bilan de l'année écoulée et tracer des perspectives pour la nouvelle année. Une convocation avec ordre du jour est envoyée à chaque membre via le réseau internet.

Les membres du CAM se réunissent également pour la préparation, l'organisation et le bilan de l'année.

5 Quels sont les responsables de l'association ?

Comme toute association, le CAM dispose d'un président, d'une secrétaire et d'un trésorier. Le CAM dispose également d'un conseiller scientifique.

En novembre 2010, une charte de parrainage a été signée entre le CAM et son parrain, en la personne de Marc LACHIEZE-REY, astrophysicien, cosmologiste chercheur au CEA et Professeur à l'Université Pierre et Marie Curie à Paris.

6 Cette association est-elle accessible à tous ?

L'association est ouverte à tous, sans distinction.

Nous sommes tous des gens qui cherchons à connaître, à comprendre, à découvrir. Nous le faisons dans un esprit convivial et chaleureux, où chacun est content de se retrouver.

Chacun peut mettre en commun, son savoir, son expérience, ses questions. Ensemble, nous progressons.

7 Le CAM est-il une association un peu différente des autres ?

En effet, notre association est liée aux pouvoirs publics locaux via une convention pluriannuelle et tripartite (la Communauté de Communes, la Mairie de Mars et le CAM)

Les élus locaux sont membres de droit du conseil d'administration de l'association.

En contrepartie des moyens exceptionnels mis gratuitement à sa disposition, le CAM doit assurer la tenue d'événements et participer à la vie de l'Observatoire Planète Mars dans le cadre d'une convention à établir.

Chaque membre de l'association doit comprendre ce lien, adhérer à cet objectif et s'engager en fonction de ses propres moyens à aider le Club à assurer ses missions et à respecter ses engagements.

8 Comment faire pour adhérer ?

Pour adhérer à notre association, il vous suffit de renseigner la feuille jointe, "Fiche d'Adhésion", accompagnée de votre règlement par chèque bancaire du montant correspondant à votre situation.